OO/HO

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2010-<u>235</u>/PRES/PM/MAECR/ MEF portant ratification de l'accord révisé portant création du Fonds de solidarité africain (FS A) signé le 20 décembre 2008 à Niamey en république du Niger.

Visa CF N 0151 04-05-2010

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU le décret n° 2007-349/PRES du 04 juin 2007 portant nomination du Premier Ministre;

VU le décret n°2010-105/PRES/PM du 12 mars 2010 portant remaniement du Gouvernement;

VU la loi n°010-2010/AN du 23 mars 2010 portant autorisation de ratification de l'accord révisé portant création du Fonds de solidarité africain (FSA) signé le 20 décembre 2008 à Niamey en république du Niger;

VU l'avis juridique n° 2009-42/CC du 16 décembre 2009 sur la conformité à la Constitution du 11 juin 1991 de l'accord révisé portant création du Fonds de solidarité africain (FSA) signé le 20 décembre 2008 à Niamey en république du Niger;

VU le décret n°2007-424/PRES/PM du 13 juillet 2007 portant attributions des membres du Gouvernement;

DECRETE

ARTICLE 1:

Est ratifié l'accord révisé portant création du Fonds de solidarité africain (FSA) signé le 20 décembre 2008 à Niamey en république du Niger.

ARTICLE 2:

Le Ministre d'Etat, Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale et le Ministre de l'économie et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 7 mai 2010

Le Premier Ministre

Tertius ZONGO

Le Ministre de l'économie et des finances

Le Ministre d'Etat, Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale

Lucien Marie Noël BEMBAMBA

Bédouma Alain YODA